

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,  
en vue de la construction d'une salle des machines**

-----

**AVIS DE PUBLICITE**

## **SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :**

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

## **SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :**

La société VALOFISH a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire située sur la partie trottoir attenant à son bâtiment côté rue des Acieries soit une superficie totale de 130 m<sup>2</sup> aux fins d'y implanter une salle des machines nécessaire à soutenir son activité.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 20 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Cela impliquera la désaffectation de cette emprise de trottoir en terre-plein.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

## **SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :**

### 1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 130 m<sup>2</sup> en vue d'y construire une salle des machines pour soutenir son activité de valorisation des produits de la mer.
- Durée de l'autorisation : 20 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.
- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 863.20 € hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2020.
- Montant prévisionnel des investissements envisagés 1 422 500 EUROS Hors Taxe
- Octroi de droits réels : oui.
- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/03/2020.

#### **SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :**

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),  
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **lundi 28 septembre 2020 – 16h00**

#### **SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : La société **VALOFISH, Société par Actions Simplifiées** dont le siège social est à **Boulogne/Mer (62200), 98 Bd Gambetta** immatriculée sous le n° de SIREN **494 194 319** représentée par son **Directeur** en exercice **Monsieur François MEURICE**, demeurant au 200 rue Vanheeckoet à LE PORTEL (62480).
- Date de publication du présent avis : 10/09/2020.